

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-201 du 2 Septembre 1977

chargeant le Camarade Issifou BOURAIMA,
Ministre de la Santé Publique, de l'intérim
du Camarade Adolphe BIAOU, Ministre de la
Fonction Publique et du Travail pour compter
du 2 septembre 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976 , portant formation du Gouvernement
VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

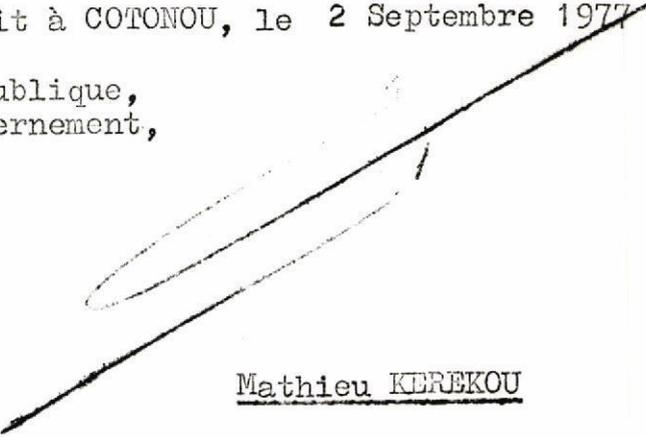
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 2 septembre 1977, le Camarade Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique, assurera l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Septembre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS :

PR 8 CS 6 CNR 4 MSP-MFPT 6 autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2 BN 2 UNB 2
FSJEP 2 DPE-DGAJL-INSAB 6 IGE (IA 2 - IF 2) DCCT-ONEPI Gde Chanc. 3
JORPB 1.